

CONSEIL MUNICIPAL DE LE PRADAL

Séance du 21 juillet 2020 à 18 heures 30

L'an deux-mille-vingt, le vingt-et-un juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Pradal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la salle des Combarelles située avenue des Combarelles 34600 Le Pradal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le quinze juillet deux-mille-vingt conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M Christian BIÈS, Maire.

Étaient présents :

Eric ARIBAUD, Béatrice AUGÉ, Sylvie AUGÉ, Sandra BÉLUEL, Christian BIÈS, Yannick CHEVRIER, Henri CROS, Luc Gaches, Evelyne GIMENO, Daniel MARC, Karine MASSON

Secrétaire de séance : Béatrice AUGÉ

1. Budget primitif 2020

M le Maire expose les différents chapitres de fonctionnement et articles d'investissement des budgets primitifs pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et approuve le budget primitif communal 2020 équilibré en recettes et dépenses à la somme de 361 854,89 € en section de fonctionnement et à la somme de 817 864,78 € en section d'investissement.

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
PREVU EN 2020	361 854,89	220 407,00
RESULTAT 2019		141 367,89
TOTAL	361 854,89	361 854,89
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
PREVU EN 2020	573 668,65	625 845,17
RAR 2019	55 064,32	192 019,61
RESULTAT 2019	189 131,81	
TOTAL	817 864,78	817 864,78

2. Subvention aux associations

M le Maire rappelle les montants des subventions accordées aux associations en 2019 et propose les montants suivants pour 2020 :

Association	Montant 2019	Montant 2020
COOPERATIVE SCOLAIRE	200	200
EMALPH	80	80
GITES DE FRANCE	196.60	226
LES AMIS DE L'EGLISE	100	100
LES CARDABELLES	300	0
LES COPAINS D'ABORD	300	300
APE DIABLOTINS	150	150
SOCIETE DE CHASSE	150	150
ANCIENS COMBATTANTS	50	50
CHATAIGNES DES CEVENNES	100	100
DIANE TAUSSAC LE PRADAL		150

Suite au contexte actuel, l'association « Les Cardabelles » ne sollicite pas de subvention pour 2020.

Les Restaurants du cœur ont déposé une demande en septembre 2019. Le conseil municipal choisit de ne pas verser de subvention aux Resto du Coeur. Cependant une commission « action sociale » sera créée en cas de demande d'aide sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et fixe les montants des subventions aux associations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

3. Rénovation du monument aux morts

M le Maire expose son souhait de faire nettoyer le monument aux morts avant la prochaine cérémonie du 11 novembre. Il présente le devis de l'entreprise de M SEGUI à Colombières sur Orb d'un montant de 1290€, la TVA ne s'applique pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et décide le nettoyage du monument aux morts par l'entreprise SEGUI avant le mois de novembre.

4. Désignation du correspondant défense

M le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il y a lieu de procéder à la désignation d'un correspondant Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et désigne Mme GIMENO Evelyne.

5. Contrat d'apprentissage

M Cros Henri quitte la salle.

M le Maire expose à l'assemblée la possibilité d'un contrat d'apprentissage pour un jeune handicapé.

Le Conseil Municipal fait remarquer que l'accompagnement et la surveillance du jeune sera un travail supplémentaire pour l'agent technique titulaire et que l'accomplissement de ses autres missions en sera impactée obligatoirement. Une période d'essai par convention de stage sera réalisée avec un bilan final qui déterminera la signature ou non du contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote 9 pour et 1 abstention et approuve la création d'un emploi pour un jeune handicapé par contrat d'apprentissage.

M Cros Henri rejoint à nouveau le conseil.

6. Aménagement cimetière

M le Maire informe le Conseil Municipal de la cession du dernier columbarium disponible au cimetière. Il convient d'envisager le futur aménagement de celui-ci.

M le Maire présente le devis de l'entreprise Hermet de Bédarieux pour un montant de 1295€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et valide la construction de nouveaux columbariums.

7. QUESTIONS DIVERSES

■ Désignation des représentants à Hérault Ingénierie

M le Maire expose que la commune est adhérente de l'Agence Départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie depuis le 3 juillet 2018 (délibération n°2018/26). Cette agence permet d'apporter aux territoires l'appui et l'expertise des services départementaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, domaines à forts enjeux dans l'Hérault et qui requièrent des compétences techniques très spécifiques.

En complément, Hérault Ingénierie propose des prestations d'assistance dans les champs de la voirie, de l'habitat et de l'aménagement ; Elle peut accompagner le bloc communal dans des missions à caractère administratif, juridique ou financier. Les collectivités membres peuvent s'appuyer sur une ingénierie territoriale leur permettant de mener à bien des projets de qualité et complexes, via une assistance à maîtrise d'ouvrage garantissant aux prestataires privés des programmes optimisés et un suivi qualifié de leurs contrats.

En tant que membre, la commune dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale. Suite au renouvellement du conseil Municipal , il convient de désigner le représentant de notre commune et son suppléant.

M le Maire se propose en qualité de titulaire et M Aribaud Eric en qualité de suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et :

désigne M BIÈS Christian en qualité de titulaire et M ARIBAUD Eric en qualité de suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée générale de l'Agence technique départementale Hérault Ingénierie

Autorise M le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

- M le Maire informe qu'un poulailler a été offert par le LEP et propose de l'installer sur la parcelle de la nouvelle Ecole / Mairie après l'intervention pour la sécurisation et les gravats de l'ancien poulailler. L'entreprise Tarin a proposé un devis d'un montant de 2400€ pour cette intervention.

- Mme Masson Karine informe le conseil de différents échanges entre la mairie de Villemagne et le prestataire des repas de la cantine. M Vola, chargée des affaires scolaires à Villemagne et Mme Masson vont rencontrer d'autres prestataires potentiels.

- Durant la période de confinement, le véhicule communal est tombé en panne et l'agent technique a du utiliser son véhicule personnel pour ses missions. Le conseil décide d'indemniser l'agent technique.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 20h30.

ARIBAUD Éric	
AUGÉ Béatrice	
AUGÉ Sylvie	
BÉLUEL Sandra	
BIÈS Christian	
CHEVRIER Yannick	
CROS Henri	
GACHES Luc	
GIMENO Évelyne	
MARC Daniel	
MASSON Karine	